

MARTINIQUE TRANSPORT-MARTINIQUE TRANSPORT-AVRIL 2024

IV - ANNEXES								IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL								C1.1
GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIE (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)			POSTES VACANTS
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS CONTRACTUE LS	TOTAL	TOTAL POSTES VACANTS
EMPLOIS FONCTIONNELS ET COLLABORATEURS DE CABINET (1)		4		4	0	0	0	4
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES		1	0	1	0	0	0	1
DIRECTEUR GENERAL ADJOINT DES SERVICES		2	0	2	0	0	0	2
COLLABORATEUR DE CABINET		1	0	1	0	0	0	1
FILIERE ADMINISTRATIVE (2)		76		76	29	12	41	35
Administrateur	A*	1	0	1	0	0	0	1
ADMINISTRATEUR TERRITORIAL	A*	1	0	1	0	0	0	1
Attaché hors classe	A	2	0	2	0	0	0	2
Directeur territorial (en voie d'extinction)	A	1	0	1	0	0	0	1
Attaché principal	A	5	0	5	5	0	5	0
Attaché	A	13	0	13	3	2	5	8
TOTAL ATTACHE TERRITORIAL		21	0	21	8	2	10	11
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	2	0	2	0	0	0	2
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B	4	0	4	1	0	1	3
Rédacteur	B	10	0	10	1	7	8	2
TOTAL REDACTEUR TERRITORIAL		16	0	16	2	7	9	7
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	8	0	8	8	0	8	0
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	12	0	12	7	0	7	5
Adjoint administratif	C	18	0	18	4	3	7	11
TOTAL ADJOINT ADMINISTRATIF		38	0	38	19	3	22	16
TECHNIQUE (3)		55	0	55	23	4	27	28
Ingénieur en Chef	A*	1	0	1	0	0	0	1
TOTAL INGENIEUR EN CHEF		1	0	1	0	0	0	1
Ingénieur Hors Classe	A	2	0	2	1	0	1	1
Ingénieur Principal	A	2	0	2	1	0	1	1
Ingénieur	A	3	0	3	1	1	2	1
TOTAL INGENIEUR		7	0	7	3	1	4	3
Technicien principal 1 ^{ère} classe	B	3	0	3	2	0	2	1
Technicien principal 2 ^{ème} classe	B	4	0	4	4	0	4	0
Technicien	B	10	0	10	2	2	4	6
TOTAL TECHNICIEN		17	0	17	8	2	10	7
Agent de maîtrise principal	C	1	0	1	1	0	1	0
Agent de maîtrise	C	5	0	5	2	0	2	3
TOTAL AGENT DE MAITRISE		6	0	6	3	0	3	3
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	2	0	2	2	0	2	0
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	12	0	12	7	0	7	5
Adjoint technique	C	10	0	10	0	1	1	9
TOTAL ADJOINT TECHNIQUE		24	0	24	9	1	10	14
TOTAL GENERAL				135	52	16	68	67

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année : ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %)

présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).